



## Ai je droit aux assedics si pas encore inscrit

Par **perlenoire**, le **04/07/2008** à **20:42**

je viens d'être licencier au mois de juin tjrs pas reçu mon attestation pour m'inscrire au assedics.

j'ai une proposition de travail en intérim pour 1 mois pour le mois de juillet

Si j'accepte cette mission est ce que cela m'empêchera de toucher les assedics avec mon ancien employeur ?

merci de me répondre rapidement

Par **domi**, le **04/07/2008** à **21:27**

Bien sûr vous aurez le droit aux assedics puisque vous aurez un CDD de 1 mois .Avez vous fait la demande de dossier d'inscription aux assedics? il est très important de la faire même si vous n'avez pas encore votre attestation !Faites votre inscription par internet sur le site [assedic.fr](http://assedic.fr) ou en téléphonant au 3949 .Domi

Par **perlenoire**, le **04/07/2008** à **22:02**

merci votre réponse qui est très rapidement

Je ne savais pas que je pouvais m'inscrire sans avoir l'attestation jaune de mon employeur  
de ce fait je vais me déplacer pour faire mon inscription  
merci encore  
bonne fin de week end

Par **domi**, le **05/07/2008** à **09:00**

ça ne sert à rien de vous déplacer ! il faut demander le dossier par téléphone ou par internet !  
on ne vous le donnera pas aux bureaux , je sais que c'est idiot mais c'est comme ça ...  
concernant l'attestation , vous la donnerez plus tard mais au moins vous aurez une date  
d'inscription , ce qui est très important pour le départ des droits .Bon courage Domi